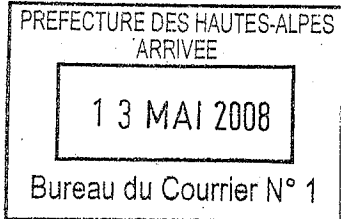


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH



Séance du : 5 mai 2008

Convocation du : 28 avril 2008

Objet : **Traitement des déchets ménagers de la commune de Lus la Croix Haute -
Avenant à la convention avec la Communauté de Communes du Diois.**

L'an deux mille huit, le cinq mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Châteauneuf d'Oze, sous la présidence de M. Michel Mesclé, Président.

Secrétaire de séance : Mme Monique Barthélemy.

Etaient présents : R Fournel,, M. Barthélemy , R Uzes, J Bernard, P Schiazza, B Faure, M. Mesclé, G. Lesbros, J-M Bermond, R Basset, M. Barbet, T. Arzailier, M Chautant, J-C Salles, G Garcin, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Francis Reynaud
Claudette Mezière remplacée par Nadège Lombard
Fabrice Roux remplacé par Yann Delaure

Le Président, Michel Mesclé, informe les conseillers communautaires du coût, pour l'année 2008, du traitement des déchets de la Commune de Lus la Croix Haute ; la Communauté de Communes des deux Buëch est conventionnée avec la Communauté de Communes du Diois pour réaliser ce service.

Après avoir lu le projet d'avenant d'un montant de 5 070 €, il soumet le document à l'avis du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le projet d'avenant et autorise le Président ou le Vice-Président à le signer.

Votants = 19
Pour = 19
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à Châteauneuf d'Oze, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Michel Mesclé